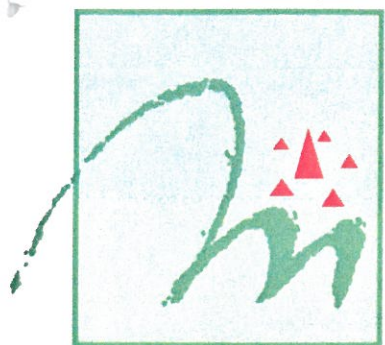




LES MOLIERES
COMMUNE

Madame, Monsieur,

A l'attention des parents d'élèves

Un mouvement de grève des personnels enseignants des écoles est prévu pour le mardi 12 février 2013.

Vous serez informé(e)s par la directrice de l'école des conséquences éventuelles du mouvement de grève sur le fonctionnement de l'école.

Afin que mes services puissent apprécier le plus tôt et le plus exactement possible le nombre d'enfants susceptibles de bénéficier du droit d'accueil et donc des besoins pour l'organisation du service d'accueil, je vous remercie de bien vouloir me faire savoir, au moyen du présent formulaire, si vous souhaitez que votre ou vos enfants bénéficie(nt) du service d'accueil pour la journée du 12 février 2013.

Si votre enfant ne déjeune pas au restaurant scolaire le 12 février 2013, j'attire votre attention sur la nécessité de décommander le repas **avant le lundi 11 février à 9h00**. (A l'aide du formulaire ci-dessous).

Comptant sur votre compréhension, je vous d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Joël MANCION
Maire des Molières

FORMULAIRE A REMETTRE A L'ENSEIGNANT AVANT LE LUNDI 11 FEVRIER 2013
MERCI DE REMPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT

Madame, Monsieur, (Nom des parents ou des personnes dépositaires de l'autorité parentale) :
.....

Souhaite(nt) que leur enfant (Nom, Prénom, Classe) :

- ☐ Bénéficie du service d'accueil mis en place par la commune
- ☐ Ne bénéficie pas de ce service d'accueil

Le 12 février mon enfant :

- ☐ Déjeunera au restaurant scolaire
- ☐ Ne déjeunera pas au restaurant scolaire